

Reconnaissance des diplômes d'ingénieur étrangers

La Chambre des ingénieurs à Hesse offre le service de reconnaître votre diplôme d'ingénieur étranger aussi pour l'Allemagne.

Pour cette reconnaissance, les conditions au niveau de la forme sont aussi vérifiées que les conditions du contenu selon la loi de l'État fédéré de la Hesse (§ 2 Hessisches Ingenieurgesetz, HIngG). Les documents suivants sont requis :

- Lettre signée
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport (nom, adresse, date de naissance et date d'expiration sont nécessaires. Toutes les autres données peuvent être masquées)
- Un certificat d'enregistrement actuel (qui ne date pas de plus de sept jours)
- Formulaire de demande : <https://www.ingkh.de/service/antragsunterlagen/>
- Une copie certifiée conforme de votre diplôme original (langue originale)
- Une copie certifiée conforme de la traduction en allemand de votre diplôme
- Une copie certifiée conforme d'un relevé de notes : cours suivis avec heures et résultats des examens en langue originale (Diploma Supplement, Transcrip of Records ...)
- Une copie certifiée conforme de la traduction en allemand d'un relevé de notes : cours suivis avec heures et résultats des examens (Diploma Supplement, Transcript of Records ...)
- Copie du permis de séjour
- Le cas échéant : certificat d'études dans une université allemande
- Le cas échéant : copie de la carte d'une personne déplacée (le certificat d'enregistrement n'est pas suffisant)
- Le cas échéant : La reconnaissance des grades universitaires étrangères
- Le cas échéant : acte de mariage ou certificat de changement de nom

Si nécessaire, des copies certifiées peuvent être faites aussi par la Chambre des ingénieurs à Hesse. Veuillez nous fournir l'original du document.

Si vous avez des questions concernant la procédure ou les documents, veuillez nous contacter par téléphone ou dans nos heures de consultation en ligne.

Contact:

Valeria Janke-Dorn, B. A.
Téléphone: 0611/97457-24
E-Mail janke@ingkh.de